

M. Hewson: Il n'était pas question d'offrir une défense. Il s'agissait d'une clarification.

Le président: Je crains que nous ne devions ajourner bientôt, mais je voudrais poser une question à M. Williamson. Par suite de ce transfert d'une partie des attributions au ministère des Communications, pourriez-vous nous décrire plus ou moins brièvement la teneur des conditions de ce transfert au nouveau ministère des Communications?

M. Williamson: Volontiers, monsieur. En résumé, au sens général large, le ministère des Transports assumait la responsabilité de la politique relative à toutes les communications fédérales et participait en outre dans une large mesure au fonctionnement des installations du gouvernement et des divers organismes auxquels il prodiguait ses services. Et juste avant le transfert au nouveau ministère d'une partie de la compétence du ministère des Transports en matière de télécommunications, nous avons jugé opportun de diviser les fonctions d'orientation et de réglementation de la Direction des télécommunications en un groupe qui s'est intitulé le Bureau des télécommunications de l'État (administration et lignes de conduite). C'est cet organisme qui se chargeait des questions comme les fonctions de réglementation, la délivrance des permis aux postes de radiodiffusion, les experts techniques maintenant fournis au Conseil de la Radio-Télévision canadienne, l'attribution des fréquences radio et l'administration du spectre des fréquences. Ces fonctions dans le domaine de la réglementation ont été transférées au nouveau ministère. Les questions relatives à la politique internationale en ce qui concerne l'activité mondiale de l'Union internationale des télécommunications et de ses organismes particuliers, surtout le comité de la politique concernant le téléphone et le télégraphe, et un autre intitulé CCIR (Commission canadienne internationale des radio-communications) qui constitue un comité consultatif de la radio et des normes radio électriques. Les attributions du ministère fédéral en ce qui concerne la politique relative aux questions technologiques dans le domaine du consortium international des satellites et qui s'exercent par l'entremise de l'organisme canadien accrédité de la Société canadienne des télécommunications transmarines font également partie du domaine des politiques, et relèvent de l'autre ministre. Ensuite nous étions à élargir nos fonctions relatives aux détails de la politique qui serait nécessaire dans le domaine des télécommunications internes du pays et des entreprises publiques de communications comme les services télégraphiques des sociétés ferroviaires et les sociétés de téléphone. Ces deux aspects relèvent du nouveau ministère.

Une partie du secteur de la recherche et du développement des satellites de communications a également été divisée.

Le président: Vous dites «une partie»?

M. Williamson: Une partie de notre personnel chargé de la recherche et du développement nous a été retiré pour être affecté au nouveau ministère, mais lors de la mutation, ce personnel n'a pas été maintenu comme une entité distincte. Il a été rattaché à divers services; un ou deux fonctionnaires au groupe international, quelques-uns au groupe national et quelques-uns au groupe de la réglementation parce que, semblait-il, un bon nombre de chercheurs du Conseil de recherches pour la défense, du Centre de recherches sur les télécommunications de la défense viendrait s'ajouter à ce groupe, et cela s'est concrétisé, et selon les renseignements que je possède sur l'organisation proposée, celle-ci comprendra les personnes affectées au programme ISIS et au programme Alouette et au domaine des satellites pour constituer un groupe de recherches dans le nouveau ministère.

Le reste de nos attributions, partie dont j'ai maintenant le privilège d'assumer la direction, comprend l'aspect opérationnel des questions relatives à l'industrie du transport, fournit des expertises, exploite également des installations à l'intention du groupe du transport aérien et touche en outre au groupe maritime en fournissant des dispositifs d'aide à la navigation maritime et certains dispositifs utilisés pour les opérations de la garde côtière ainsi que certains dispositifs de communications en haute mer utilisés sur une base commerciale sur nos côtes de l'Atlantique et du Pacifique. Nous assumons, bien entendu, dans le domaine de l'aviation, la responsabilité du maintien des opérations. Je devrais commencer par dire que nous assumons aussi la responsabilité, d'abord, de la recherche et du développement nécessaires lorsqu'il faut créer de nouveaux dispositifs, puis la responsabilité de concevoir et de construire certaines de ces installations et, enfin, la responsabilité de l'entretien et du fonctionnement des installations qui fournissent les dispositifs d'aide à la navigation aérienne—les systèmes d'atterrissage aux instruments des aéroports, les dispositifs de navigation aérienne en vol, les communications air-sol relatives au contrôle de l'aviation et, en certains cas, nous fournissons aux sociétés d'aviation des services de communication air-sol au lieu qu'elles assurent elles-mêmes ces services.

Ensuite, nous pourvoyons à l'entretien des installations utilisées par les services de contrôle de la circulation aérienne en ce qui concerne les radars